

Le point de l'actualité de la semaine : 048/2023 :

**Par André Dulou 156^{ème} SR, responsable de la revue de presse
Défense de l'UNION-IHEDN**

A la une aujourd'hui : La géopolitique, quelles origines et quelles acceptations ? entretien avec F.Louis (Diploweb, Florian Louis, Gabrielle Gros)

Gabrielle Gros (G. G.) : Quelles sont les idées reçues sur la géopolitique qui vous semblent les plus discutables ?

Florian Louis (F. L.) : Il y a en fait deux idées reçues, antithétiques l'une de l'autre, qui me semblent également dommageables. D'une part l'idée que la géopolitique serait aujourd'hui partout, de l'autre celle qu'elle ne serait plus nulle part.

L'idée reçue la plus problématique mais aussi la plus difficile à ébranler tient à l'usage débridé et selon moi bien trop imprécis qui est aujourd'hui fait du concept même de « géopolitique ». L'idée s'est répandue que la géopolitique serait susceptible d'expliquer tout et qu'on pourrait donc faire des géopolitiques de n'importe quel phénomène. On la mobilise donc à propos de tout et de rien : géopolitique de l'art, des séries télévisées, des jeux-vidéo, de l'amour, etc. Je pense pour ma part qu'on gagnerait à en adopter une conception et donc un usage plus restreints mais plus précis, centrés, comme son nom l'indique, sur l'étude des interactions entre la géographie et les phénomènes politiques.

Une deuxième idée reçue qui mérite selon moi d'être nuancée est celle, inverse, qui veut que la géopolitique serait dépassée ou obsolète, parce que le monde serait devenu « plat », a-géographique, à l'heure de l'aviation, du numérique, etc. Dans mon ouvrage « *Qu'est-ce que la géopolitique ?* » (PUF, 2022), j'ai essayé de montrer que la géographie compte toujours, mais d'une manière nouvelle. La géopolitique n'a donc pas dit son dernier mot. L'anthropocène, c'est-à-dire l'interaction entre l'humanité et son « environnement naturel », rappelle à ceux qui voudraient l'oublier que nous n'agissons pas dans un cadre géographique neutre et dépourvu de rugosité et d'influences sur nous. L'humanité a un temps cru pouvoir dépasser les contraintes de la géographie mais elle est aujourd'hui confrontée aux limites d'un monde dont elle ne peut impunément user à volonté.

<https://www.diploweb.com/La-geopolitique-queles-origines-et-queles-acceptations-Entretien-avec-F-Louis.html>

-0-

Les actualités de défense, et de sécurité, avec trois sujets d'actualité : le format du futur char de combat, l'exercice majeur de communication et d'infirmité de l'armée de l'air et de l'espace, un exercice d'attaque simulée à bord de Prairial :

MGCS : Évoquant l'AMX-13, le général Schill veut ouvrir le débat sur le format du futur char de combat (OPEX 360, Laurent Lagneau)

La « mort » du char de combat fut maintes fois prophétisées, souvent pour justifier des réductions budgétaires, avec l'argument qu'un tel équipement ne permettait pas de préparer les « guerres de demain ». La Belgique et les Pays-Bas renoncèrent ainsi à

cette capacité... tandis que, en 2008, la France divisa pratiquement par deux le nombre de Leclerc alors alignés par l'armée de Terre. Or, cette prédiction a été démentie par la suite, les États-Unis et le Canada ayant, par exemple, déployé des M1A2 Abrams et des Leopard 2 en Afghanistan.

Mais ce débat sur l'avenir des chars a depuis repris de la vigueur à la faveur de la guerre en Ukraine, notamment au regard des pertes subies par les forces russes durant la première phase de leur offensive. Certes, l'efficacité des missiles antichars fournis à l'armée ukrainienne et l'usage de munitions télé-opérées [MTO] expliquent en partie cette attrition... Mais en partie seulement car celle-ci a également été causée par des déficiences en matière de logistique – de nombreux chars ont été abandonnés sur le terrain faute d'un soutien efficace – ainsi que par une doctrine d'emploi inadaptée.

Lors d'une audition parlementaire, en juillet 2022, le chef d'état-major de l'armée de Terre [CEMAT], le général Pierre Schill, avait expliqué que les chars russes avaient été mis en échec « suite à de mauvaises appréciations tactiques », leur concentration les ayant rendus « vulnérables » aux fantassins, qui purent lancer des « attaques contre les colonnes de blindés à partir des zones forestières et urbaines », alors que les conditions météorologiques [fonte précoce des neiges, ndlr] s'y prêtaient.

Mais « il n'en demeure pas moins que cette capacité est primordiale pour rompre un dispositif et exploiter ensuite l'avantage en profondeur », avait poursuivi le général Schill. En clair, une arme ne vaut que par l'emploi que l'on en fait...

Cependant, le débat n'est pas clos, d'autant plus que, depuis les attaques terroristes menées par le Hamas dans le sud d'Israël, le 7 octobre dernier, plusieurs chars de Tsahal ont été endommagés, si ce n'est détruits.

<https://www.opex360.com/2023/12/03/mgcs-evoquant-lamx-13-le-general-schill-veut-ouvrir-le-debat-sur-le-format-du-futur-char-de-combat/>

Exercice CISEX sur la base aérienne 721 de Rochefort (défense, armée de l'air et de l'espace)

Du 13 novembre au 1er décembre 2023, une centaine de spécialistes des systèmes d'information et de communication (SIC) de l'armée de l'Air et de l'Espace participe à l'exercice CISEX.

CISEX (*Communication and Information Système Exercice*) est un exercice de préparation au combat, ayant pour objectif d'entraîner le personnel des unités SICAéro (système d'information et de communication aéronautiques) de l'armée de l'Air et de l'Espace et plus particulièrement celles de l'escadre aérienne de commandement et de conduite projetable (EAC2P), stationnées sur la base aérienne 105 d'Évreux. Cet exercice se déroule conjointement sur les BA 721 de Rochefort et 105.

Ces unités sont fortement sollicitées sur les théâtres d'opérations extérieures, missions intérieures et exercices. Elles doivent former les plus jeunes et s'entraîner, afin de leur faire obtenir une certification et ainsi maintenir un haut niveau de compétences. À l'instar de leurs missions sur les théâtres d'opérations, les participants déploient une architecture SIC complexe, associée à des matériels tactiques utilisés au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE), et se confrontent à des scénarii poussés. Leur objectif au cours de l'exercice cette année est d'assurer l'appui SIC d'une base aérienne projetée avec son état-major de coalition, son détachement « chasse », son détachement de drones *Reaper* et son centre de détection et de contrôle.

Rochefort un « terrain de jeu » idéal

La base école de Rochefort forme tous les futurs experts des systèmes d'information et de communication (SIC) de l'AAE au sein de l'escadron de formation aérienne des spécialités sol (EFASS). L'exercice CISEX est l'occasion pour les élèves de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air et de l'Espace (EFSOAAE) d'appréhender leur futur environnement de travail, d'une part en découvrant des systèmes et capacités modernes et, d'autre part en échangeant avec les experts de leur futur métier au sein de l'AAE. Cela leur permet d'être en contact direct avec des unités opérationnelles leur étant proposées en affectation et d'approfondir leur vision d'un déploiement opérationnel. Dimensionnée pour accueillir ce type d'exercice, la BA 721, via le groupement de soutien de la base de Défense, offre à l'ensemble des unités déployées le soutien nécessaire en terme d'hébergement et de nourriture pour conduire cet entraînement.

<https://www.defense.gouv.fr/air/actualites/exercice-cisex-base-aerienne-721-rochefort>

FAPF : exercice de lutte contre une attaque simulée à bord de la frégate *Prairial* (défense, marine nationale)

Le 26 octobre 2023, un exercice de lutte contre une **attaque terroriste** s'est déroulé à bord de la **frégate de surveillance (FS) *Prairial***, accostée au sein de la base navale de **Papeete en Polynésie Française**. La séquence a permis aux forces en présence d'éprouver leurs capacités d'intervention face à une **menace asymétrique**.

Mobilisant l'ensemble de l'équipage de la FS *Prairial*, l'exercice a fait intervenir la brigade de protection et les marins pompiers de la base navale de Papeete, l'antenne du Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale, le Groupe Régional d'Intervention Neutralisation (GRIN) et destruction des explosifs (NEDEX) de Polynésie Française et le détachement des fusiliers marins du Groupement Aéronautique Militaire (GAM) de Faa'a. L'équipe médicale embarquée du *Prairial* a été quant à elle épaulée par l'antenne médicale d'Arue.

Après le déclenchement d'une alerte intrusion puis d'une alerte à l'explosif, les unités ont fait face à un scénario d'attaque par des terroristes armés, couplé à une prise d'otages à bord du bâtiment entraînant un afflux massif de blessés. Cette agression fictive a mobilisé en primo-intervenant les brigades de protection du *Prairial* et de la base navale, qui ont été ensuite appuyées par le GRIN afin de neutraliser les explosifs présents à bord.

Neufs blessés ont été grimés afin de simuler des blessures par arme blanche ou arme à feu, et *in fine*, renforcer le réalisme de l'exercice. Après la réalisation des premiers gestes de secourisme au combat par les marins du bord et une fois la situation stabilisée, la mise en condition, le transfert des blessés vers une zone sécurisée de la frégate et leur prise en charge ont été réalisés par les équipes médicales.

En outre, cet exercice a souligné l'excellente coordination des moyens et procédures des FAPF œuvrant de manière concrète pour la sécurité régionale et la protection des Français.

<https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/fapf-exercice-lutte-contre-attaque-simulee-bord-fregate-prairial>

Les relations internationales

L'avenir de la zone Schengen passe aussi par la route des Balkans (Revue Conflits, IPSE)

La Roumanie et la Bulgarie tentent depuis plus de dix ans d'intégrer l'espace Schengen mais leur demande a sans cesse été recalée. Un vote doit se tenir le 4 décembre pour décider une nouvelle fois de leur sort dans l'espace de libre circulation. Avec l'intégration de la Croatie, le 1^{er} janvier 2024, la zone de libre circulation européenne, dite espace Schengen, comptera 27 États, dont 23 États membres de l'UE ; la Suisse, la Norvège, l'Islande, et Liechtenstein étant membres de Schengen mais pas de l'UE. Les deux États des Balkans orientaux, que sont la Roumanie et la Bulgarie, membres de l'UE depuis 2007, appartenant à l'OTAN, depuis 2004, ont vu leurs adhésions à l'espace Schengen systématiquement recalées. La dernière fois c'était le veto porté par l'Autriche et les Pays-Bas à l'occasion du Conseil « Justice et Sécurité Intérieure » (JAI) de décembre 2022.

Un nouveau vote d'adhésion

Tous les regards sont ainsi désormais focalisés, sur la décision du 4 décembre prochain, à Bruxelles ou y sera discuté, à la demande du Premier ministre roumain, Marcel Ciolacu, l'adhésion de ces deux pays à l'espace Schengen.

La décision des ministres de l'Intérieur, siégeant dans le cadre de cette réunion du Conseil de l'UE, se fera sous la présidence semestrielle du Conseil de l'UE, assurée par l'Espagne et le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez. Elle sera déterminante pour forger aussi un destin européen dans l'espace balkanique élargi.

Compte tenu de la complexité des multiples défis convergents auxquels sont confrontés les États de l'Europe du Sud-Est et ceux de l'Europe orientale, notamment ceux ayant en partage le bassin du fleuve Danube, la décision du 4 décembre est primordiale.

Les deux pays remplissent les critères d'adhésion depuis 2011, mais leur adhésion à l'espace Schengen a été bloquée par le veto autrichien.

Dans un domaine aussi important que la protection des frontières extérieures, la souveraineté nationale peut certainement être considérée comme d'une importance primordiale, et c'est précisément ce qui fait défaut dans le problème actuel : une frontière extérieure. L'Autriche est entourée de pays membres de l'accord de Schengen.

<https://www.revueconflits.com/lavenir-de-la-zone-schengen-passe-aussi-par-la-route-des-balkans/>

COP 28 : les négociations climatiques sont-elles entrées dans l'ère du pur spectacle ? (The Conversation, Luis Rivera- Vélez)

Le 30 novembre marque le début de la COP28, une nouvelle saison de négociations climatiques mondiales. Malgré l'attention médiatique croissante sur ce rendez-vous annuel, une question persiste : l'effervescence réussira-t-elle à convaincre les pays de mettre en place des actions significatives pour protéger le climat ? Ou la montagne va-t-elle encore accoucher d'une souris ?

Les COP, ou conférences des parties, ont joué un rôle essentiel en réunissant tous les pays du monde à s'engager dans l'objectif crucial de limiter le dérèglement climatique. Elles sont fondées sur la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 1992, et chaque année ouvre un cycle de négociations où les pays sont censés faire le bilan des actions entreprises et décider des actions à venir.

C'est lors de la COP21 en 2015 que l'accord de Paris a été trouvé, engageant tous les pays, pour la première fois, à limiter le réchauffement de la planète à un niveau « nettement inférieur » à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les « efforts pour le limiter » à 1,5 °C.

Cependant, l'espoir suscité par l'accord de Paris est aujourd'hui terni par un contexte extrêmement pessimiste entourant la COP28, convoquée à Dubaï jusqu'au 12 décembre 2023.

Trois séries de faiblesses émergent, concernant respectivement les acteurs présents à la table des négociations, les sujets débattus, et enfin le calendrier de la réunion.

Belles paroles et vains engagements moraux

Malgré les quelque 70 000 participants attendus à la COP28, deux acteurs majeurs manquent à l'appel : les présidents américain, Joe Biden, et chinois, Xi Jinping, qui ont conclu un accord sur les investissements en énergies renouvelables quelques semaines avant la COP28. Leur absence jette une ombre sur l'ambition des deux plus grands émetteurs mondiaux, qui représentent à eux seuls 38 % des émissions.

<https://theconversation.com/cop28-les-negociations-climatiques-sont-elles-entrees-dans-lerc-du-pur-spectacle-218757>

A Taïwan, six semaines avant la présidentielle, peu de craintes d'un conflit avec la Chine premier débat au Conseil de sécurité sur l'Intelligence artificielle (Asialyst, Pierre-Antoine Donnet)

Le 13 janvier prochain, les habitants de Taïwan voteront pour élire leur nouveau président. Une échéance capitale pour son avenir face à l'immense Chine communiste dont le chef suprême a maintes fois déclaré son intention de rattacher l'île au continent par la force si besoin. Mais en dépit de ces pressions, une grande sérénité règne dans l'ancienne Formose.

Nulle trace d'une anxiété particulière dans les rues de Taipei, la capitale, ou de Tainan dans le sud de l'île. Encore moins de mouvement de panique car la population endure les menaces venues du continent depuis soixante-quatorze ans et s'y est habituée. Le regain de tensions constaté depuis la visite dans l'île de Nancy Pelosi, l'ancienne présidente de la Chambre américaine des Représentants, l'an dernier n'y a rien changé.

Il est même frappant de constater à quel point la jeunesse semble se désintéresser du débat qui existe entre les quatre prétendants à la présidence : faut-il ou non rester ouvert à des négociations avec Pékin ? Dans les transports en commun, si la quasi-totalité de ces jeunes ont l'œil rivé sur leur smartphone, c'est pour y regarder des vidéos ou jouer à des jeux. La politique n'est visiblement pas leur sujet de préoccupation.

Les sondages de ces dernières semaines donnent tous un clair avantage au candidat du Parti démocrate progressiste (PDP), Lai Ching-te (賴清德). Le poulain de la présidente sortante Tsai Ing-wen maintient une position ferme à l'égard de Pékin et exclut pour le moment toute idée de négociations avec le Parti communiste chinois.

<https://asialyst.com/fr/2023/12/02/taiwan-presiendtielle-election-craintes-conflit-chine/>

Sur le plan de l'économie, cet article relatif aux aides d'Etat :

Aides d'Etat : comment l'Europe a changé son fusil d'épaule (Télós, Pierre-André Buiques, Elie Cohen)

Décidément l'Europe parle français sur les enjeux industriels. La politique d'intégration a longtemps reposé sur trois piliers : une politique de la concurrence stricte, une surveillance sourcilieuse des aides d'État, et un bannissement des politiques sectorielles. C'est cet édifice qui a été remis en cause à la faveur de la crise du covid, de l'irruption de la géopolitique dans les échanges et du découplage avec la Chine. Essayons d'en prendre la mesure et d'en comprendre la logique.

Le régime des aides d'État

Le régime des aides d'État est régi par la Commission européenne sous le contrôle de la Cour de Justice. Ces aides permettent à un pays de soutenir certaines entreprises ou certains secteurs à travers des financements publics (subventions, prêts à taux réduits ou exonération d'impôts). La Commission européenne a la compétence exclusive en la matière, et elle est chargée de vérifier si l'aide est compatible avec les Traités.

Les aides sont autorisées, en premier lieu, quand elles permettent de mettre en œuvre en premier lieu des objectifs d'intérêt commun, comme les services d'intérêt économique général, la recherche et développement, le développement durable, les petites entreprises, en second lieu pour faire face à des perturbations économiques importantes, comme la pandémie du Covid et enfin quand elles visent à corriger certaines défaillances du marché.

En dehors des cas d'exemption de notifications, clairement explicités dans des textes communautaires, les États membres de l'UE doivent notifier à la Commission tout projet d'aide d'État, et celui-ci ne peut être accordé qu'une fois son approbation donnée par la Commission, quelquefois sous conditions.

<https://www.telos-eu.com/fr/aides-detat-comment-leurope-a-change-son-fusil-dep.html>

Le Big Data agricole : quand l'UE fait l'autruche (Le portail de l'IE, Etienne Lombardot)

Où partent les données générées par les machines agricoles connectées ? Une question stratégique, qui ne semble pourtant pas être au cœur des préoccupations européennes. Ne pas agir, ne serait-ce pas risquer de rendre délibérément nos agriculteurs dépendants des grandes entreprises américaines ?

Alors que le salon international du machinisme agricole s'est tenu à Hanovre en novembre dernier, la révolution numérique agricole se confirme. IA, capteurs et logiciels nourrissent cette transition, mais révèlent aussi un manque de vision stratégique pour défendre les intérêts des agriculteurs.

Les datas au cœur de la révolution numérique agricoleLe machinisme agricole ne semble plus être une limite pour le monde agricole. Bien au contraire, toujours plus modernes et connectées, les machines agricoles se placent au cœur d'une révolution sans précédent. Pourtant, cette mutation des pratiques dans l'agriculture va aussi redéfinir les rapports de force entre les différents acteurs du secteur. Les machines agricoles intègrent des technologies et outils numériques afin d'assister les agriculteurs dans la gestion quotidienne de leurs exploitations. L'objectif est d'utiliser des capteurs connectés à des logiciels et des intelligences artificielles. Cela permet d'optimiser l'épandage d'engrais dans les cultures, ou encore d'ajuster les rations alimentaires d'une vache par rapport à ses besoins physiologiques afin de maximiser les rendements en lait. Les applications sont donc multiples. Bien que très utiles à la gestion des exploitations en apportant une efficacité des systèmes agricoles et d'une baisse des coûts des inputs, toutes ces technologies émettent beaucoup de données. Le devenir de ces données est aujourd'hui très flou et soulève de vraies questions

pour l'indépendance stratégique de nos agriculteurs. La FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) a tenté d'alerter le monde politique et de développer son propre cahier des charges, mais cette initiative reste limitée.

A l'échelle européenne, Bruxelles a fixé une ligne assez claire sur la gestion des données. L'Agriculture numérique et pilotée a toute sa place dans la stratégie européenne qui a été formalisée autour de l'European Partnership "Agriculture of Data" en mars 2023. Cette dynamique vise à utiliser des outils numériques comme un levier pour réduire l'usage de pesticides et minimiser l'impact négatif sur l'environnement de l'agriculture. Elle semble être aussi un moyen pour l'Union de consolider la collecte de données et à terme de faciliter le pilotage de la PAC (Politique agricole commune). Cette dynamique est fortement soutenue par l'Espagne, le Danemark et une majorité de pays d'Europe de l'Est. Mais l'UE écarte, volontairement ou non, la question du stockage des données et la récupération par des acteurs tiers. Des plateformes d'intermédiations des données agricoles existent aussi, mais elles ne permettent pas de stopper la fuite des données en dehors de l'Union européenne.

<https://www.portail-ie.fr/univers/enjeux-de-puissances-et-geoéconomie/2023/le-big-data-agricole-quand-lue-joue-a-lautruche/>

Une vingtaine de pays appellent à tripler la capacité nucléaire d'ici 2050 (RFI)

En pleine COP28 à Dubaï, une vingtaine de pays appellent à tripler les capacités nucléaires mondiales d'ici à 2050. Les États-Unis, la France, les Émirats arabes unis, le Japon, mais aussi le Ghana et le Maroc, entre autres, y voient le moyen de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré. Ces États estiment que le nucléaire peut répondre à l'un des grands enjeux de ce sommet pour le climat : réduire la dépendance au charbon et au gaz.

« *Nous savons qu'on ne peut pas atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sans nucléaire* », John Kerry, l'envoyé spécial de la Maison Blanche sur le climat, a résumé le sentiment général des pays signataires. « *Nuclear is back !* » (« *L'énergie nucléaire est de retour !* »), c'était aussi le message que voulait faire passer Emmanuel Macron, en bon vendeur du savoir-faire de la France, second producteur mondial en 2018.

Des pays qui ont déjà misé sur le nucléaire ou qui ont des projets de centrale en cours, le Ghana par exemple.

On note deux grands absents : la Chine et la Russie, pourtant d'importants pourvoyeurs de centrales à travers le monde.

Dans leur déclaration commune, les signataires citent le Giec, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qui dans un de ses rapports évoquait effectivement ce triplement de la production d'énergie nucléaire mondiale d'ici à 2050. Mais attention, ce n'était qu'un des scénarios envisagés et il prévoyait dans le même temps une hausse bien plus massive encore des énergies renouvelables.

Le Japon fait aussi partie des signataires, douze ans après la catastrophe de Fukushima, tout comme l'Ukraine. L'Ukraine où dans la nuit **la centrale de Zaporijjia** occupée par les forces russes a connu une brève coupure d'électricité, électricité indispensable pour refroidir le seul des quatre réacteurs encore en fonction.

<https://www.rfi.fr/fr/environnement/20231202-une-vingtaine-de-pays-appellent-%C3%A0-tripler-la-capacit%C3%A9-nucl%C3%A9aire-mondiale-d-ici-2050>

Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :

« Fichés S » et autres fichiers de police : de quoi parle-t-on vraiment ? (The Conversation, Yoann Nabat)

La question revient inlassablement après chaque attentat : l'auteur était-il « fiché S » ? Pour nombre d'entre nous, le « fiché S » serait celui qu'on soupçonne de terrorisme, qu'on surveille. Il serait l'individu dangereux que d'aucuns souhaiteraient voir enfermer, ou au moins expulser. Il serait celui qui n'a pas encore commis d'attentat, mais qui va en commettre.

Pourtant, et cela peut surprendre au regard de la lumière médiatique qui y est portée, il n'existe pas, en France, de « fichier S ». Ce qui est appelé ainsi, par abus de langage, n'est autre qu'un type de signalement inscrit au Fichier des Personnes Recherchées (FPR).

Le FPR est l'un des plus importants fichiers policiers français (à la fois quant au nombre d'individus fichés, et quant à l'utilisation quotidienne qui en est faite). Il recense les personnes qui font l'objet d'une « fiche », c'est-à-dire d'un signalement par une décision judiciaire, administrative ou policière. Il est un fichier d'identification, alors que d'autres sont davantage dédiés à l'assistance à l'enquête en elle-même (comme le logiciel Anacrim, tout aussi médiatique) ou que d'autres encore contiennent nos empreintes digitales ou ADN.

620 000 fiches actives

Il existe un très grand nombre de cas dans lesquels vous pouvez être « fiché » au FPR. On y trouve ainsi, pêle-mêle, les individus ayant fait l'objet d'une interdiction judiciaire quelconque (par exemple, une interdiction de stade), ceux qui ont une dette auprès du fisc, ou encore les déserteurs de l'armée. Les derniers chiffres font état d'environ 620 000 fiches actives.

<https://theconversation.com/fiches-s-et-autres-fichiers-de-police-de-quoi-parle-t-on-vraiment-148640>

Et ces articles de fond et d'actualité

Semi-marathon de Bordeaux : parcours, stationnement ... Tout ce qu'il faut savoir (Sud Ouest)

L'échec de la paix en Israël : pourquoi toutes les tentatives ont-elles échoué ? (Les Crises, UnHerd, Thomas Fazi)

Cette année marque le 30^e anniversaire de la signature des accords d'Oslo, un moment historique dans la recherche de la paix entre Israël et les Palestiniens. Pourtant, la paix dans la région n'a jamais été aussi inaccessible, comme le montrent de façon dramatique les événements de Gaza. Pourquoi toutes les tentatives visant à mettre fin à l'une des guerres les plus sanglantes et les plus longues du monde ont-elles donc échoué ?

Pour répondre à cette question, il faut remonter à 1967 et à la guerre des six jours entre Israël et ses voisins arabes, alors que le statu quo israélo-palestinien actuel voyait le jour. Israël s'est emparé des territoires qu'il n'avait pas réussi à occuper en 1948 – la Cisjordanie sous contrôle jordanien (y compris Jérusalem-Est) et la bande de Gaza sous contrôle égyptien – plaçant ainsi toute la Palestine historique sous son contrôle. À l'époque, un million de Palestiniens vivaient en Cisjordanie et 450 000 dans la bande de Gaza.

Haaretz a décrit cette victoire comme « *un événement aussi monumental que celui de la création de l'État d'Israël en 1948* ». En effet, les élites militaire et politique israélienne attendaient le bon moment pour occuper la Cisjordanie et la bande de Gaza depuis qu'elle s'était emparée de la majeure partie de la Palestine sous mandat deux décennies auparavant, ce qui avait entraîné l'expulsion de la moitié de la population autochtone du pays.

<https://www.les-crises.fr/l-echec-de-la-paix-en-israel-pourquoi-toutes-les-tentatives-ont-elles-echoue/>

Synthèse de l'actualité internationale de novembre 2023 (Diploweb, Axelle Degans)

Le sort des urnes

En novembre 2023, les élections en Argentine ont été remportées par le candidat ultra-libéral Javier Milei face à l'ancien ministre de l'économie. Cette élection étonne à plusieurs titres. L'ampleur de la victoire – 55% des suffrages exprimés et 21 des 24 provinces ont choisi Milei – est la première source d'étonnement : elle est sans appel. Le candidat et son programme la seconde, Javier Milei exhibe une tronçonneuse lors de ses réunions politiques promettant de découper l'État, le tout avec un discours populiste voire vulgaire. L'Argentine est un pays qui se porte très mal, 40% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, situation exacerbée par une inflation autour de 140 %. La classe politique est déconsidérée et délégitimée par ce désastre national. Le nouveau président se présente comme un ultra-libéral qui va réduire de façon drastique les dépenses de l'État – en diminuant de façon symbolique le nombre de ministères – en libéralisant l'économie (la vente des organes par exemple), en dollarisant l'économie, renonçant à une monnaie nationale complètement déconsidérée, mais en se montrant beaucoup plus conservateur sur le champ sociétal. Il reste à voir ce que le président mettra en œuvre du programme du candidat, une thérapie de choc pour juguler l'inflation.

Aux Pays-Bas, Geert Wilders a remporté en novembre 2023 les élections législatives à la tête de son Parti de la Liberté (PVV). En tête des suffrages, il doit composer un gouvernement de coalition. S'il s'est fait connaître avec un discours plutôt xénophobe et anti-Union européenne. Il a axé sa campagne électorale sur les difficultés du quotidien aux Pays-Bas avec le retour de l'inflation, promettant d'être le « Premier ministre de tous les Néerlandais ». Après Pim Fortuyn, Geert Wilders représenterait, selon l'analyse de Dominique Reynié, un « populisme patrimonial » attaché à défendre un niveau de vie et un système de valeurs ressentis comme menacés.

<https://www.diploweb.com/Synthese-de-l-actualite-internationale-de-novembre-2023.html>

L'UE doit devenir un État, selon Mario Draghi (Euractiv, Federica Pascale)

L'Union européenne est à un tournant critique de son histoire et il est désormais nécessaire qu'elle s'unisse pour « *devenir un État* », a déclaré l'ancien Premier ministre italien et ex-président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi, lors de la présentation d'un livre.

M. Draghi, économiste célèbre pour sa défense volontariste de l'euro et son fameux « *Quoi qu'il en coûte* », puis qui a dirigé l'Italie pendant la pandémie de COVID-19, s'est dit « *inquiet* » à propos de la phase difficile que l'Europe est en train de traverser.

« Espérons que les valeurs fondatrices qui nous ont réunis nous maintiendront ensemble [...] Aujourd'hui, le modèle de croissance s'est dissous, et nous devons réinventer une façon de croître, mais pour cela, nous devons devenir un État », a-t-il déclaré.

Selon lui, le moment est venu de s'unir et de surmonter les difficultés liées à la fragmentation des réglementations européennes dans tous les secteurs, qui ralentissent le fonctionnement de l'UE, notamment pour répondre aux situations d'urgence.

Évoquant le potentiel de marché de l'UE, M. Draghi l'a qualifié de « *trop petit* », estimant qu'« *il y a tellement de marchés que les petites entreprises qui naissent en Europe, dès qu'elles grandissent, vendent ou vont aux États-Unis* ».

<https://www.euractiv.fr/section/institutions/news/lue-doit-devenir-un-etat-selon-mario-draghi/>

Parus au journal officiel

LOI n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048493365>

LOI n° 2023-1107 du 29 novembre 2023 portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048480565>

Arrêté du 27 novembre 2023 pris en application du III de l'article 10 du décret n° 2010-1690 du 30 décembre 2010 relatif aux procédures financières et comptables spécifiques des forces armées

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048500867>

Décret n° 2023-1126 du 1er décembre 2023 relatif à la réalisation du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048501201>

Décret n° 2023-1121 du 29 novembre 2023 relatif à la réserve citoyenne de réinsertion

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048493583>

Décret du 29 novembre 2023 portant élévation à la dignité de grand officier de l'ordre national du Mérite

(et quatre décrets en suivant)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048480591>